

# Enfants en conflit avec la loi : L'ONG Terre des hommes Italie veut proposer un document d'orientation pour la prise en charge des cas

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Société](#) • LEFASO.NET | Par Aïssata Laure G. Sidibé • [jeudi 24 janvier 2019 à 14h30min](#)



Le jeudi 24 janvier 2019 s'est déroulé, à Ouagadougou, un atelier de validation du projet de document « d'orientation de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi » pour en faire un outil de référence dans une dynamique de prise en charge holistique et adaptée en faveur des mineurs en conflit avec la loi. La cérémonie, qui a regroupé une quarantaine d'acteurs intervenant dans le domaine, a été présidée par le chargé d'études du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Protection civique, Boureima Yaméogo. L'initiative émane de l'ONG Terre des hommes Italie.

La problématique des enfants en conflit avec la loi reste d'actualité au Burkina Faso. La prise en charge et la réinsertion sociale de ces derniers préoccupent l'ONG Terre des hommes Italie. C'est ainsi qu'elle a initié une démarche participative qui a été conduite avec l'appui d'une équipe de consultants en provenance du ministère de la Justice et de celui de la Femme, de la Solidarité nationale de la Famille. Le projet de document d'orientation de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi est le fruit de cette démarche qui s'est tenue en octobre 2017.

Cet outil de référence technique, une fois validée, permettra aux travailleurs sociaux, aux magistrats, aux nouveaux nommés et à ceux qui ne sont pas forcément bien formés dans le domaine de la justice juvénile, de s'y appuyer pour offrir à l'enfant en conflit avec la loi, les réponses les plus adaptées. Et ainsi d'entamer les démarches d'intervention les plus appropriées.



« Aujourd'hui, il est important que l'enfant qui rentre en contact avec la loi soit compris, car il y a

des facteurs qui sont des causes subjacentes à son agissement qu'on se doit de comprendre. Il y a également des facteurs qui sont des opportunités dans son projet de vie future qu'on se doit de bien analyser, sans lesquels on ne pourra pas dire qu'on a accompagné cet enfant à s'en sortir », a signifié le chef de délégation de « Terre des hommes Italie » Burkina Faso-Niger, Laura Amoré, soulignant qu'en plus de s'attaquer à la situation des enfants en infraction avec la loi, le projet de document comporte un chapitre exclusivement consacré à la médiation pénale.



« Dans le cas d'un délit ou d'un petit vol, lorsque l'objet de l'infraction a été retrouvé et la partie victime accepte de ne pas aller jusqu'à la plainte, il y a une possibilité d'accompagner l'enfant avant d'être jugé », a fait savoir Mme Amoré.

Ce n'est un secret pour personne. Les enfants représentent une catégorie vulnérable et leur protection est essentielle. Dans cette mission de protection, l'Etat, qui en a la responsabilité première, a besoin du concours de ses partenaires. Conscient de cela, le chargé d'études au ministère de la Justice, Boureima Yaméogo, a salué l'initiative du projet de document et exprimé ses remerciements à « Terre des hommes Italie » pour son accompagnement.



« Ça va être un outil de travail pour mes collègues qui sont en juridiction, car il faut éviter de réserver à l'enfant la privation de liberté, qui ne va pas toujours dans le sens de la réinsertion de l'enfant. Donc, trouver une meilleure alternative pour favoriser la réinsertion de l'enfant, c'est vraiment à son profit », selon M. Yaméogo.

Il a par ailleurs souligné le grand intérêt qu'accorde le gouvernement à travers le ministère en charge de la Justice et celui en charge de la Famille, aux conclusions des travaux qui, à l'en croire, seront déterminantes pour la prise en charge de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi.